

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/La-logique-du-developpement-se-heurte-aux-mouvements-sociaux-en-Equateur-Raul-Zibechi>

# **La logique du développement se heurte aux mouvements sociaux en Équateur. Raul Zibechi**

- Les Cousins - Équateur -  
Date de mise en ligne : dimanche 29 mars 2009

---

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

---

Par Raul Zibechi \*

[Programa de las Américas](#). Usa, le 9 mars 2009.

## [Lire en français](#)

Read in English : [Ecuador : The Logic of Development Clashes with Movements](#)

Bien qu'il s'affiche socialiste et défende le "bon vivre", le président Rafael Correa favorise la grande industrie minière à ciel ouvert, qui dans toute la région provoque de graves dommages environnementaux et sociaux.

"Cette gauche infantile, cet indigénisme infantile, cet écologisme infantile, recommencent à s'activer, à faire des réunions pour provoquer un soulèvement contre l'industrie minière". "La loi à la main nous n'allons pas permettre ces abus, nous n'allons pas permettre des rebellions, qu'ils bloquent les routes, qu'ils portent atteinte à la propriété privée et qu'ils empêchent le développement d'une activité qui est légale : l'industrie minière".

Ce n'était pas un homme politique conservateur qui a prononcé ces phrases, mais Rafael Correa, président de l'Équateur, qui s'annonce partisan du "Socialisme du XXI<sup>e</sup> Siècle" et ennemi du néolibéralisme. La première phrase, il l'a prononcée dans son rapport devant le Congrès Provisoire au début janvier et la seconde le 12 du même mois, depuis le balcon du siège du gouvernement, à Quito [1]. De plus, il a accusé les mouvements sociaux qui repoussent la Loi d'Industrie minière d'être des « Forces Alliées de la droite », de même le ministre de Gouvernement, Fernando Bustamante, a parlé d'un lien possible conjuré entre les organisations indigènes et les militaires [2].

Déjà début janvier le climat s'était chauffé quand la police a réprimé avec fureur les copropriétaires qui protestaient au sud du pays contre la loi. « Nous n'allons pas négocier avec des criminels et des canailles », telle fut la réponse du ministre Bustamante aux dirigeants indigènes qui se sont défendus de la répression en retenant un capitaine de la police [3].

## Mobilisation, répression et après

Le 20 janvier deux façons d'être dans le monde se sont affrontées en Équateur. Le gouvernement de Correa, qui peu avant avait initié et réussi à gagner un referendum pour la réforme constitutionnelle inspirée de la logique de "bon de vivre" (" **Sumak Kausay** " en quichua) et l'abandon du modèle néolibéral, a fait pression sur le Congrès pour qu'il approuve la Loi d'Industrie minière qui a été approuvée par la Commission Législative le 12 janvier. Les mouvements sociaux ont convoqué une mobilisation nationale pour s'opposer à l'exploitation minière transnationale. Les forces qui se sont affrontées dans les rues ont été très inégales : il y a eu des blessés et des arrestations, des gaz lacrymogènes et des coups.

Depuis les premiers jours de janvier des manifestations ont eu lieu dans de nombreux endroits du pays, émanant des indigènes et des associations urbaines, environnementales, et humanitaires ainsi que la fédération d'indigènes évangéliques qui ont mis en cause la Loi d'Industrie minière la considérant inconstitutionnelle, alors qu'elle n'a pas fait l'objet d'un vaste débat national sur un sujet si important. Les protestations ont été particulièrement massives au sud, dans les Andes et dans l'Amazonie, à travers des coupures de routes, des marches, des manifestations et des grèves de la faim.

Ce 20 janvier, jour de la Mobilisation pour la Vie, des milliers d'indigènes sont partis sur les routes comme ils le font habituellement pour chaque manifestation. Environ 4.000 indigènes ont coupé la route Latacunga-Ambato dans les montagnes au sud, et d'autres dizaines de milliers dans de nombreux endroits du pays, y compris lors de

manifestations à Quito et à Cuenca, les deux principales villes andines, mais aussi dans l'Amazonie et sur la Côte. C'était des marches multicolores animées avec des tambours, des flûtes, des grosses caisses et des cornes auxquelles ont participé des communautés et des familles entières.

Bien que la CONAIE (Confédération de Nationalités Indigènes de l'Équateur) [4] ait toujours dît que la mobilisation serait pacifique, la répression fut importante, avec des gaz lacrymogènes et mêle des tirs à balle réelles qui ont provoqué des dizaines de blessés, certains d'entre eux hospitalisés. On peut dire que la répression n'a pas été très différente de celle qui a eu lieu à d'autres occasions quand à l'Équateur été gouverné par la droite.

À l'heure d'expliquer cette attitude gouvernementale, Humberto Cholango, président d'Ecuadorunari, l'organisation indigène des quichuas de la sierra, il a dit que le problème consiste en ce que la droite entoure Correa. « Le président n'a qu' à seulement regarder autour de lui s'il veut voir la droite », a-t-il dit concernant les accusations formulées par le président aux mouvements indiens [5]. Cependant, la CONAIE a dû reconnaître que ce sont depuis les manifestations que sont partis des actes de violence contre diverses personnes et policiers, qu'elle a justifiée par la présence « d'infiltrés dans une mobilisation légale et légitime » [6].

Ce qui est vrai, c'est qu'il n'y a pas eu de débat national sur la Loi, mais il y a eu de la violence dans les rues, et une crise dans les relations entre le gouvernement et les mouvements sociaux qui devraient être la base sociale d'un gouvernement qui propose une « révolution citoyenne ». Dans cet éloignement les médias ont joué un rôle éminent, cherchant, à chaque instant, à créer un climat d'affrontement, mais ont joué aussi les attitudes dures de Correa et d'une partie de la direction sociale.

À l'heure de faire un bilan des mobilisations contre l'industrie minière, *Acción Ecológica* a montré sa joie parce qu'est « née une nouvelle alliance campagne-ville qui recueille les principes de l'écologie ». Elle a souligné que « les arguments de protéger l'eau, de renforcer la souveraineté alimentaire, de revendiquer le droit à la consultation, de se méfier des transnationales, sont déjà compris et intégrés par beaucoup d'équatoriens et équatoriennes ». Elle s'est lamentée sur le penchant à droite du gouvernement Correa malgré ses positions souveraines comme la nouvelle Constitution et la déclaration d'illégitimité de la dette extérieure. « L'histoire démontre que quand un gouvernement se droitise, il est très difficile qu'il recommence à être de gauche », conclut le bilan [7].

Quelque jours après, la CONAIE a envoyé une « Lettre Ouverte au Forum Social Mondial » dans laquelle elle expliquait son « opposition et rejet » de la présence de Correa dans « un espace où historiquement sont construites des alternatives et des garanties aux droits des peuples et pour la vie et cela ne peut pas être une tribune pour un président avec des positions imprégnées de racisme, de machisme, de paternalisme, discriminatoires, sexistes et violentes ». Et alertait le Forum que, derrière le langage de la « Révolution citoyenne », on réprime et porte atteinte à la dignité et aux droits et assurait que « la longue nuit néolibérale est toujours présente en Équateur » [8].

### Arguments en dispute

Le sociologue Alejandro Moreano essaie d'analyser la Loi d'Industrie minière dans le cadre des contradictions aigües du gouvernement de Correa. Au début de son mandat, il avait assuré que quand les contrats des concessions de téléphonie mobile aux entreprises privées (l'espagnol Telefónica et American Movil du Mexicain Carlos Slim) arriveraient à terme, ces services reviendraient entre les mains de l'État. Mais ensuite, il a renouvelé les concessions pour encore 15 ans. Quelque chose de similaire est arrivé avec l'audit de la dette extérieure publique : après avoir été démontré que des procédés illicites ont existé pour la contracter, en novembre dernier, Correa s'est dédit de son idée initiale de ne pas la payer.

« Depuis le début, le gouvernement nous a habitués à une politique dans laquelle les réformes viennent

accompagnées d'une mesure néolibérale, ou l'inverse. Une de chaux et une autre de sable, un coup à gauche et un autre droite. Comment comprendre des telles contradictions ? Les mesures de gauche sont-elles seulement des alibis et des rideaux de fumée pour celles de droite ? », réfléchit, le professeur Moreano [9]. Apparemment, seul le temps pourra répondre à ces questions. En tout cas, divers analystes soutiennent que l'un des problèmes centraux est que le parti du gouvernement, *Acuerdo País*, connaît son sein d'importantes divergences et un vaste secteur de droite.

La Loi d'Industrie minière a été analysée avec rigueur par les mouvements. Dans les « Précédents » d'un des travaux, on rappelle que l'investissement étranger en Équateur a été toujours focalisé dans l'exploitation du sous-sol et l'exportation agroalimentaire et que la division internationale du travail a condamné le pays à être exportateur de matières premières et de produits primaires sans les industrialiser comme le cacao, café, bananes, etc. « Pour chaque dollar investi dans le pays, quatre sont revenus à l'investissement étranger » [10].

Après la deuxième guerre mondiale, un processus de substitution des importations et de l'industrialisation a débuté, des nationalisations ont été réalisées et l'État Providence s'est établi. Mais le pays a continué à dépendre de l'exportation d'un ou deux produits primaires, ce qui l'a rendu très vulnérable. Au cours des dernières décennies son exportation principale est le pétrole, qui n'a pas été cependant capable d'encourager la production nationale de biens de production, ni d'encourager l'exportation de dérivés du brut donc « l'exploitation de pétrole s'est transformée en source inépuisable de passifs sociaux et environnementales » [11].

Est aussi contesté le fait que la loi a été approuvée par la Commission Législative ou « Congresillo », un organisme transitoire, puisqu'en avril des élections générales se tiendront dans le cadre de la nouvelle Constitution. Dans le même sens, les critiques soutiennent que la Loi d'Industrie minière « ne correspond pas à la vision du pays qu'intègre la Constitution en vigueur depuis un octobre 2008 », en grande partie parce qu'« elle casse l'équilibre entre des communautés et un environnement naturel, empêchant le libre exercice des droits », et, de façon remarquable, « [12] affaiblit le caractère plurinational de l'État équatorien »].

En ce qui concerne le texte, il est considéré que l'article 2 (Champ d'application), n'inclut pas les personnes communautaires comme il le fait avec les personnes publiques, mixtes ou privées et que l'article 3 (Normes supplémentaires) tombe dans l'omission de ne pas souligner « la suprématie de la Constitution politique et des instruments internationaux sur les droits de l'homme et environnementaux » [13].

L'article 15 (d'Utilité publique) est l'un des plus controversés. Le rapport d'*Acción Ecológica* souligne qu'il n'est pas établi d'une manière explicite que les concessions « ne doivent jamais compromettre le droit à l'eau, à la souveraineté alimentaire, aux espaces naturels protégés, aux territoires indigènes et aux terres consacrées à la production d'aliments ». L'avocat de la Fondation Pachamama, Mario Melo, souligne pour sa part que, après avoir déclaré l'activité minière « d'utilité publique », la Constitution autorise à exproprier des terres dans les territoires indigènes « en alléguant seulement un supposé bien-être collectif ».

À son tour l'article 16 (sur la Juridiction de l'État sur les mines et gisements) place en position privilégiée « les intérêts nationaux » qui sont naturellement définis par le gouvernement du moment, et selon la critique vont répondre « aux requêtes conjoncturelles des revenus fiscaux, qui finiront par s'imposer à l'objectif permanent du bon vivre des personnes qui habitent le pays » [14].

L'article 28 (Liberté de Prospection) dit que toute entreprise « a la faculté de prospecter librement à la recherche des produits miniers », ce qui leur permettra de réaliser des études minières dans des terres de communautés, peuples et nationalités indigènes (En Équateur il y a 14 nationalités et 18 peuples indigènes). En parallèle, l'article 90 (Procédé Spécial de Consultation aux Peuples) fait référence aux consultations précitées qui seront faites conformément à l'article 398 de la Constitution et non le 57. La différence est majeure : par le premier on analyse

que si une communauté ou un peuple s'oppose à la prospection, le différend « est résolu par la décision de l'autorité administrative supérieure ». Par le deuxième, le même différend est résolu « conformément aux instruments internationaux applicables, dont la Déclaration des Nations Unies sur le Droit des Peuples Indigènes, approuvée par l'Équateur, qui impose que le résultat de la consultation obtienne le consentement des consultés pour que l'activité prévue soit réalisée" [15].

Comme on peut le constater, l'un des aspects les plus controversés est lié à l'environnement et au respect des territoires indigènes que consacre la nouvelle Constitution, mais que la Loi d'Industrie minière ne respecte pas intégralement.

*Acción Ecológica* conclut que la Loi « s'inscrit dans le modèle néolibéral », puisqu'elle privilégie l'investissement étranger, octroie une priorité aux revenus par-dessus les passifs sociaux et environnementaux, à l'extraction de minerais sur les droits de l'homme, des communautés affectées, la conservation de la biodiversité et des sources hydriques. Elle prévoit même d'ouvrir à l'exploitation des sous-sols situés dans des zones naturelles qui sont protégées, alors qu'elle inclut « des dispositions tendant à criminaliser la contestation et l'exercice du droit à la résistance ».

Selon le rapport d'*Acción Ecológica*, l'objectif pour l'État consiste en ce que l'activité minière devienne « une source importante de revenus fiscaux, complémentaire et ultérieurement substitutive du pétrole ». Bien que soit défendue la politique d'accroissement des revenus de l'État, il est considéré que les aspects régressifs renforcent la dépendance néocoloniale de l'Équateur. Enfin, et c'est très grave, ce modèle extractiviste s'éloigne de la nouvelle Constitution qui dit défendre « le modèle de développement humain, intégral, holistique [Holisme : doctrine ou point de vue qui consiste à considérer les phénomènes comme des totalités.], pour atteindre l'objectif du bon vivre, avec l'ingrédient essentiel de ne pas exercer de violence sur les personnes ni sur la nature, avec laquelle il faut maintenir une relation de pleine harmonie » [16].

Les défenseurs de la loi assurent qu'elle créera 300 000 postes de travail, que c'est vital pour le développement du pays et qu'il n'y aura pas de contamination. Argument qui ne peut pas être défendu et que dément le récent passé pétrolier de l'Équateur. En tout cas, renforcer l'obligation d'État est l'une des priorités de l'actuel gouvernement.

L'espace destiné à l'exploitation minière est de 5,6 millions d'hectares, ce qui équivaut à 20 % de la surface du pays, et inclut des Parcs Nationaux et des réserves naturelles donnés en concession dès les années 80.

L'Équateur n'a jamais été un pays minier, mais l'irruption de cette activité peut le placer sur le même sentier que ses voisins, et en particulier du Pérou. Dans toute la région andine l'industrie minière a provoqué la contamination des sources d'eau qui menace la subsistance de milliers de communautés, ce qui est à la base de la naissance d'une nouvelle génération de mouvements sociaux.

### **Une clameur continentale contre l'industrie minière**

L'activité minière est la cause principale des conflits environnementaux en l'Amérique Latine. Le long de la cordillère andine des actions permanentes des mouvements sociaux sont enregistrées contre l'exploitation sauvage de l'industrie minière à ciel ouvert. Observé en perspective, le mouvement contre l'industrie minière à ciel ouvert, malgré sa courte vie, a grandi en forme exponentielle.

En Argentine neuf gisements d'or, d'argent et de cuivre sont en exploitation, il y en a cinq en construction et 140 autres sont explorés. Il y a 70 villages dans treize provinces affectés par l'exploitation minière à grande échelle. Ce sont cinq mille kilomètres de la cordillère andine où s'installent des entreprises des États-Unis, d'Afrique du Sud, de

Grande-Bretagne, de la Suisse, du Japon et, surtout du Canada, siège des principales multinationales du secteur. La mine *Bajo la Alumbra*, dans la province de Catamarca, se trouve parmi les dix plus grandes exploitations de cuivre et la quinzième d'or du monde.

En 2002, quand ont commencé à se réunir les Habitants Autoconvoqués de la ville Esquel, c'était l'unique organisation qui luttait contre l'industrie minière en Argentine. Aujourd'hui on dénombre plus de cent assemblées d'habitants autoconvoqués qui se sont mobilisés pour dénoncer les grands chantiers multinationaux de l'industrie minière, mais aussi de la cellulose et des monocultures, regroupées dans l'Unión de Asambleas Ciudadanas (UAC) (Union d'Assemblées Citadines).

Au Chili, il existe une mobilisation qui dure contre la mine Pascua Lama. C'est un projet binational (Argentine-Chili) de la Canadienne Barrick Gold qui pour extraire de l'or et de l'argent, utilisera 370 litres d'eau par seconde, dynamitera 45 000 tonnes de montagne par jour et dispose de 20 milliards de dollars de réserves. Jusqu'à présent le projet est bloqué pour des questions légales et par l'opposition des mouvements sociaux. Le mouvement de résistance, composé d'agriculteurs, d'indigènes et des églises dénonce que la Barrick Gold a caché que ces gisements se trouve au-dessous de trois glaciers.

Mais c'est au Pérou qu'on livre l'une des plus grandes batailles, via la plus grande organisation sociale contre l'industrie minière d'Amérique Latine, la CONACAMI (la Confédération Nationale de Communautés du Pérou Affectées par l'Industrie minière). Il s'agit d'une jeune organisation née en 1999, en réponse au « boom minier » qui s'est produit au Pérou à partir de 1993 sous le régime autoritaire d'Alberto Fujimori. Quelque 1.650 communautés de la côte, de la sierra et de la forêt, ont plus de mille de leurs dirigeants poursuivis en justice.

Le Pérou est devenu le premier producteur d'argent du monde, troisième d'étain et de zinc, le quatrième du plomb et du cuivre, et cinquième de [molybdène](#) et d'or. Les minerais représentent 45 % des exportations péruviennes, mais l'activité minière apporte seulement 4 % des revenus de l'État et occupe 1% de la population active. La contamination coûte au pays 4 % du PIB. On estime que presque un quart de la surface du pays, d'environ 25 millions d'hectares, est donné en concession aux entreprises minières.

L'Équateur peut se regarder dans ce miroir. D'un côté, les conflits sociaux et environnementaux des années 90 peuvent se multiplier, comme l'a déjà annoncé la CONAIE. La violation des droits indigènes et de leurs territoires « rendront non viables ces projets », a prévenu l'Organisation à des entreprises minières, puisque la Loi d'Industrie minière viole l'article 169 de l'OIT qui reconnaît les droits collectifs [17]. Mais Correa dispose de 70 % de soutien et sortira victorieux des élections générales programmées pour la fin avril dans le cadre de la nouvelle Constitution.

\* **Raúl Zibechi** est analyste international de l'hebdomadaire [Brecha](#) de Montevideo, enseignant et chercheur sur les mouvements sociaux à Multiversidad Franciscana d'Amérique Latine, et conseiller de plusieurs groupes sociaux. Il écrit le "Rapport Mensuel de Zibechi" pour le Programme des Amériques ([www.ircamericas.org](http://www.ircamericas.org)).

**Traduction de l'espagnol pour *El Correo*** de : Estelle et Carlos Debiasi

*Post-scriptum :*

**Notes :**

---

[1] Kintto Lucas, ob. cit.

[2] Communiqué 3 de la CONAIE, le 20 janvier 2009, dans [www.conaie.org](http://www.conaie.org)

[3] Diario Hoy, 7 janvier 2009, [www.hoy.com.ec](http://www.hoy.com.ec)

[4] **CONAIE**. Confédération de Nationalités Indigènes de l'Équateur, principale organisation sociale du pays.

[5] Kintto Lucas, ob cit.

[6] "La CONAIE à l'opinion publique nationale et internationale", 12 janvier 2009 dans [www.conaie.org](http://www.conaie.org).

[7] "Bilan des journées de protestation contre l'industrie minière", Acción Ecológica, Quito, 24 janvier 2009.

[8] " Lettre Ouverte au Forum Social Mondial", dans [www.conaie.org](http://www.conaie.org)

[9] Kintto Lucas, ob. cit.

[10] "Rapport sur le projet de Loi d'Industrie minière", ob. cit.

[11] Idem.

[12] Mario Melo ob cit.

[13] "Rapport sur le projet de Loi d'Industrie minière", ob cit.

[14] Idem.

[15] Mario Melo, ob cit.

[16] "Rapport sur le projet de Loi d'Industrie minière", ob cit.

[17] "Industrie minière et atteintes au droit à l'éducation", CONAIE, le 6 mars 2009.